



À L'USAGE  
DU PUBLIC

# LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Bilan annuel 2023



# L'ANNÉE 2023 EN QUELQUES CHIFFRES...

---

## Concertation

- ↗ • **101** personnes ou structures rencontrées pour la mise en œuvre des actions
- **9** nouvelles conventions avec des propriétaires ou ayants-droit (88 au total)

## Connaissance

- ↗ • **19** études ou inventaires naturalistes conduits
- Plus de **1 000** données espèces inventoriées

## Accueil / Sensibilisation du public

- ↗ • **357** animations scolaires et  
**123** animations grand public organisées
- **8 300** scolaires et  
**1 900** " grand public " ont participé à ces animations
- **194 000** personnes comptabilisées en visites libres

## Gestion et entretien des sites

- ↗ • **32** sites ENS ont fait l'objet de travaux
- **63** chantiers réalisés dont  
**50** réalisés avec des associations d'insertion
- **955** journées de personnes en insertion

## Budget

- ↗ • **651 000 €** de dépenses (ENS et mesures compensatoires)
- **593 000 €** de recettes de la taxe d'aménagement



# SOMMAIRE

## POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES DE L'ORNE

---

<b>I</b>	<b>Les sites Espaces Naturels Sensibles de l'Orne</b> .....	p. 2-9
	1 - Typologie des Espaces Naturels Sensibles	
	2 - Les sites ENS définis comme prioritaires	
	3 - Les sites gérés par le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie (CENN) avec l'aide du Département	
	4 - Les sites d'intérêt local	
	5 - Les sites prévus en extension d'ENS actuels	
	6 - Les sites (terrains) mesures compensatoires	
	7 - Le patrimoine naturel remarquable des ENS de l'Orne	
	8 - La carte de localisation des sites	
<b>II</b>	<b>Les moyens financiers et humains</b> .....	p. 10-13
	<b>1 - Rappel</b>	
	<b>2 - Bilan budgétaire 2023</b>	
	2.1 - ENS > recettes / dépenses	
	2.2 - Mesures compensatoires	
	<b>3 - Moyens humains</b>	
<b>III</b>	<b>Le bilan des actions 2023</b> .....	p. 14-36
	<b>1 - La mise en place des nouveaux périmètres ENS</b>	
	<b>2 - Les acquisitions</b>	
	<b>3 - Les conventions</b>	
	<b>4 - Les bases de données/SIG</b>	
	<b>5 - Les études</b>	
	<b>6 - La gestion et l'aménagement des sites</b>	
	6.1 - Montage de projets	
	6.2 - Actions dans les ENS gérés par le Département	
	6.3 - Actions dans les ENS gérés par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie (CENN)	
	<b>7 - Les aides aux porteurs de projets dans les ENS</b>	
	<b>8 - Les ENS et la directive européenne « habitats » Natura 2000</b>	
	<b>9 - L'accueil et la sensibilisation du public</b>	
	9.1 - Accueil du public	
	9.2 - Publications / Expositions	
	<b>10 - La communication</b>	
<b>IV</b>	<b>La revue de presse 2023</b> .....	p. 37



# I - LES SITES ESPACES NATURELS SENSIBLES DE L'ORNE

La politique en faveur des **Espaces Naturels Sensibles (ENS)** a été définie par la loi du 18 juillet 1985, révisée par la loi du 2 février 1995. Elle donne aux Départements la compétence et les moyens juridiques et financiers de mettre en œuvre une politique cohérente de préservation des sites, paysages et milieux naturels remarquables.

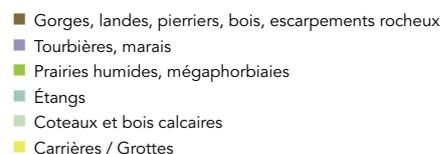
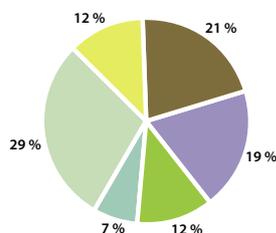
La politique en faveur de ces espaces vise à protéger et gérer de manière concertée un patrimoine biologique, géologique et paysager. Mais à la différence d'autres outils de protection de l'espace, le dispositif ENS doit permettre l'accès au public, par un programme d'aménagements et d'animations adaptés, qui ne porte pas préjudice au milieu.

Aujourd'hui, 40 sites, choisis en raison de leur intérêt écologique et paysager majeur, ont reçu le label ENS dans le département, soit plus de 2000 hectares classés.

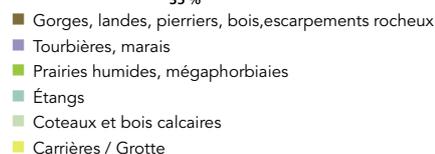
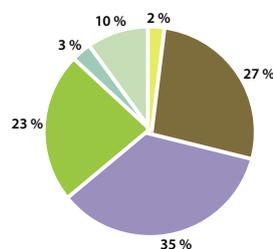
La plupart des sites sont gérés par le Conseil départemental en partenariat avec des collectivités, des agriculteurs, des associations ou des propriétaires privés dans le cadre de conventions. D'autres font l'objet d'une gestion par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie ou les collectivités, avec l'aide du Département.

## 1. Typologie des Espaces Naturels Sensibles

**Pourcentage du nombre d'ENS par type de site**



**Pourcentage de la surface des ENS par type de site**



## 2. Les sites ENS définis comme prioritaires

Nom du site	Communes	Type de milieux	Statuts	Superficie totale du site (~)	Année d'inscription ENS	Date de validation périmètre (ZP : Zone de préemption)	Surfaces acquises à l'aide de la TA.ENS	Date du plan de gestion (gestionnaire)	Ouverture au public
MARAIS DU GRAND-HAZÉ	BELLOU-EN-HOULME, BRIOUZE	Marais tourbeux, prairies, mégaphorbiaie, landes humides	ZNIEFF I et II, Arrêté Biotope, Natura 2000	229 ha	1992	1992 (ZP)	32 ha 67 a	2011	oui
PRAIRIES DE CAMIGNY	CANAPVILLE	Prairies humides, mégaphorbiaie	ZNIEFF I et II, Natura 2000, Arrêté Biotope	8 ha 90 a	1992	1992 (ZP)	7 ha 7 a	2018	oui
VAUDOBIN	BAILLEUL, GUÉPREI	Gorges, landes, escarpements rocheux, pierriers, mégaphorbiaie, boisements	ZNIEFF I, site inscrit	15 ha	1992	1992 (ZP)	4 ha 67 a	2017	oui
GORGES DE VILLIERS	LA FERTÉ-MACÉ, ST-OUEN-LE-BRISOULT, ST-PATRICE-DU-DÉSERT	Gorges, landes, pierriers, bois, escarpements rocheux, mégaphorbiaie	ZNIEFF II	23 ha 61 a	1992	1995 (ZP)	14 ha 97 a	2020	oui
TOURBIÈRE DES PETITS RIAUX	LA LANDE-DE-GOULT	Tourbière, landes humides	ZNIEFF I et II, Natura 2000	2 ha 71 a	1992	1992	2 ha 71 a	2017	oui
COTEAU DU GLAND	TICHEVILLE	Pelouses calcaires	ZNIEFF I et II, Natura 2000	10 ha 60 a	1992	1992 (ZP)		document d'objectifs Natura 2000 (2007)	non
COTEAU DE LA BUTTE	GOUFFERN-EN-AUGE	Pelouses calcaires, prairies mésophiles, tourbière	ZNIEFF I et II, Natura 2000, Arrêté Biotope	10 ha 48 a	1992	1992 (ZP)	10 ha 48 a	2010	oui
LA ROCHE D'OËTRE ET LES GORGES DE LA ROUVRE	ATHIS-VAL-DE-ROUVRE, ST-PHILBERT-SUR-ORNE	Vallée encaissée, escarpements rocheux, boisements, landes	ZNIEFF I et II, Site classé, Arrêté Biotope,	126 ha	1996	1997 (ZP)	14 ha 24 a (+ 20 ha 95 a communes, CDC)	2019	oui
GROTTE DE LA MANSONNIÈRE	RÉMALARD-EN-PERCHE	Ancienne carrière de craie et cavités naturelles	ZNIEFF I, Natura 2000	12 ha 86 a	2000	2002 (ZP)		document d'objectifs Natura 2000 (2007) (PNR du Perche)	visites guidées uniquement
CAMP DE BIERRE	MERRI	Camp protohistorique, pierriers, escarpements rocheux, bois, prairies humides	Site classé	12 ha	2000	2000	66 a (propriété CD 5 ha 68 a)		oui
ÉTANG DU PERRON	SAINT-GERVAIS-DU-PERRON	Étang, prairies humides, bois	Aucun	3 ha 8 a (société ALIS)	2003	2003		2018	oui
MÉANDRES DE L'ORNE	ÉCOUCHÉ-LES-VALLÉES, GIEL COURTEILLES, PUTANGES-LE-LAC, MONTS-SUR-ORNE	Prairies humides, escarpements rocheux, boisements	ZNIEFF I et II, Natura 2000	288 ha	2008	2010	56 a	Etude CPIE 2004 DOCOB en cours	oui



# I - LES SITES ESPACES NATURELS SENSIBLES DE L'ORNE

## Les sites ENS définis comme prioritaires

Nom du site	Communes	Type de milieux	Statuts	Superficie totale du site (-)	Année d'inscription ENS	Date de validation périmètre (ZP : Zone de préemption)	Surfaces acquises à l'aide de la TA.ENS	Date du plan de gestion (gestionnaire)	Ouverture au public
FOSSÉ ARTHOUR	DOMFRONT-EN-POIRAIE, LONLAY-L'ABBAYE	<b>Escarpements rocheux</b> , landes, pierriers, bois	ZNIEFF I et II, Natura 2000	70 ha	2008	2012		2023	oui
BUTTE CHAUMONT	CUISSAI, LIVAIE, ST-DENIS-S.-SARTHON, ST-NICOLAS-DES-BOIS	<b>Pierriers</b> , boisements	ZNIEFF I et II	14 ha	2008				non
COTEAUX HISTORIQUES DE LA BATAILLE DE NORMANDIE	COUDEHARD, MONTORMEL, GOUFFERN-EN-AUGE	<b>Pelouses calcaires</b> , prairies, boisements	ZNIEFF I, OGS, site classé	97 ha	2008	2012	20 ha 42 a	2020	oui
LANDES DU TERTRE BIZET ET DE LA TABLÈRE	LONLAY-L'ABBAYE	<b>Landes</b> , tourbière, carrière	ZNIEFF I et II, Natura 2000	135 ha	2008	2013	2 ha 53 a	2019	visites guidées uniquement
PRAIRIE TOURBEUSE DU BEL ÉRABLE	MOULINS-LA-MARCHE	<b>Prairies tourbeuses et humides</b> , saulaie	ZNIEFF I et II, Natura 2000	8 ha	2008	2014			non
VALLÉE DE LA SARTHE	BARVILLE, HAUTERIVE, HÉLOUP, LE MÉLE-S.-SARTHE, LE MÉNIL-BROÛT, MIEUXCÉ, ST-CÉNERI-LE-GÉREI, ST-JULIEN-S.-SARTHE, ST-LÉGER-S.-SARTHE, LES VENTES-DE-BOURSE	<b>Prairies humides</b> , mégaphorbiaies, prairies tourbeuses	ZNIEFF I et II, Natura 2000	140 ha	2008			Docob Natura 2000 (2002) (PNR Normandie Maine)	non
PERTES ET RÉSURGENCE DU GUIEL	LA FERTÉ-EN-OUCHE, LE SAP-ANDRÉ, LA TRINITÉ-DES-LAITIERS,	<b>Prairies humides</b> et tourbeuses	ZNIEFF I et II, Natura 2000, APPB vallée du Guiel	57 ha	2008	2014		Docob Natura 2000 (2009) (CD de l'Eure)	oui
ÉTANG DES PERSONNES	LE MAGE, LONGNY-LES-VILLAGES	<b>Étang</b> , prairies humides, boisements	ZNIEFF I et II, Natura 2000	74 ha	2008			Docob Natura 2000 (2003) (PNR du Perche)	non
SAINTE-EUGÉNIE	GOUFFERN-EN-AUGE	<b>Boisement humide</b> , pelouses calcaires, prairies humides	ZNIEFF II	25 ha	2008	2009		2018	oui
RUISSEAU DE CHAUDE FONTAINE	CISAI-SAINT-AUBIN, ÉCHAUFFOUR, SAINT-ÉVROULT-N.-DAME-DU-BOIS, TOUQUETTES, LA TRINITÉ-DES-LAITIERS	<b>Bois humides</b> et tourbeux	ZNIEFF I et II	115 ha	2008				non
CARRIÈRE DE VILLEDIEU-LES-BAILLEUL	VILLEDIEU-LES-BAILLEUL	<b>Ancienne carrière</b>	ZNIEFF I	13 ha	2008				non
ÉTANG DE LA LANDE-FORÊT	LE GRAIS, BEAUVAIN	<b>Étang</b> , tourbière, bois tourbeux	ZNIEFF II	13 ha	2018			2018	oui
MARAIS DE GROGNY	SARCEAUX	<b>Marais tourbeux</b> , Prairies humides	ZNIEFF I	63 ha	2023				non
<b>SUPERFICIE TOTALE</b>				<b>1 567 ha</b>			<b>131 ha 93 a</b>		



▲ Étang du Perron © D. Commenchal

### 3. Les sites gérés par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie (CENN) avec l'aide du Département

Nom du site	Communes	Type de milieux	Statuts	Superficie totale du site (-)	Année d'inscription ENS	Date de validation périmètre (ZP : Zone de préemption)	Surfaces acquises à l'aide de la TA.ENS	Date du plan de gestion (gestionnaire)	Ouverture au public
<b>TOURBIÈRE DE COMMEAUCHE</b>	FEINGS	<b>Tourbière</b> , prairies humides, landes, saulaie	ZNIEFF I et II, Natura 2000, Site classé, ZICO, ZPS	3 ha 70 a (CEN en partie)	2003	2003		2018 (CEN)	visites guidées uniquement
<b>COTEAU DES CHAMPS GENÈTS</b>	AUBRY-LE-PANTHOU	<b>Pelouses calcaires</b> , boisement	ZNIEFF I et II, Natura 2000, Arrêté Biotope	28 ha 72 a (CEN + CD)	2003	2003	5 ha 08 a	2022 (CEN)	oui
<b>COTEAU DE LA BANDONNIÈRE</b>	LONGNY-LES-VILLAGES	<b>Pelouses calcaires</b> , fruticée, ripisylve		4 ha 89 a	2003	2003	4 ha 89 a	2021 (CEN)	oui
<b>COTEAU DES BUTTES ET DE LA PETITE GARENNE</b>	SAINT-GERVAIS-LES-SABLONS	<b>Pelouses calcaires</b>	ZNIEFF I et II, Natura 2000	9 ha 89 a	2003	2003		2011 (CEN)	visites guidées uniquement
<b>COTEAU DU MONT CHAUVEL</b>	ST-GERMAIN-DE-CLAIREFEUILLE	<b>Pelouses calcaires</b>	ZNIEFF I	8 ha 97 a	2003	2003		2016 (CEN)	visites guidées uniquement
<b>COTEAU DE LA COUR CUCU</b>	CANAPVILLE	<b>Pelouses calcaires</b>	ZNIEFF I et II, Natura 2000	1 ha 67 a (CEN)	2003	2003		2019 (CEN)	visites guidées uniquement
<b>CARRIÈRE DES MONTS</b>	MONTS-SUR-ORNE	<b>Ancienne carrière de calcaire</b> , pelouses calcaires	ZNIEFF I	2 ha 19 a (Commune de Sentilly)	2003	2003	1 ha 29 a	1998 (CEN)	visites guidées uniquement
<b>CARRIÈRE DE LA TOURELLE</b>	GOUFFERN-EN-AUGE	<b>Ancienne carrière de grès</b> , plan d'eau, saulaie, pelouses calcaires	ZNIEFF I	1 ha 60 a	1992			2018 (CEN)	visites guidées uniquement
<b>SUPERFICIE TOTALE</b>				<b>61 ha 63 a</b>			<b>11 ha 26 a</b>		

## 4. Les sites d'intérêt local

- Les sites d'intérêt local sur lesquels le Conseil départemental vient en accompagnement des projets de collectivités, des EPCI ou des associations (8 sites).

Nom du site	Communes	Type de milieux	Statuts	Superficie totale du site (-)	Année d'inscription ENS	Date de validation périmètre (ZP : Zone de préemption)	Surfaces acquises à l'aide de la TDENS	Date du plan de gestion (gestionnaire)	Ouverture au public
<b>NOTRE DAME DES ROCHES</b>	LE CHATELLIER, BANVOU	<b>Escarpements rocheux, landes,</b> mégaphorbiaie, boisements	ZNIEFF II	20 ha	2008	2013			en partie seulement
<b>LANDES ROCHEUSES ET CARRIÈRE DU VIEUX SAINT-PIERRE</b>	ST-PIERRE-D'ENTREMONT	<b>Escarpements rocheux, landes</b>	ZNIEFF I et II, APPB vallée du Noireau	25 ha 70 a	2008				en partie seulement
<b>VALLÉE DU RUISSEAU DE CULOISEAU</b>	LE MAGE, MOUTIERS-AU-PERCHE	<b>Tourbière,</b> marais, prairies humides	ZNIEFF I et II, Natura 2000, APPB bassin de la Corbionne	150 ha	2008			Docob Natura 2000 (2003) (PNR du Perche)	non
<b>VALLÉES ET MARAIS DE BRETONCELLES</b>	BRETONCELLES	<b>Tourbière,</b> prairies humides	ZNIEFF I et II, APPB bassin de la Corbionne	37 ha	2008	2009 (ZP)*	8 ha	2012 (Commune de Bretoncelles)	oui
<b>ÉTANG DE TESSÉ-FROULAY</b>	TESSE-FROULAY	<b>Étang et prairies</b>	ZNIEFF I	6 ha	2008				non
<b>PELOUSES ET BOIS DE LA SERRE</b>	BRULLEMAIL	<b>Pelouses calcaires</b>	ZNIEFF I et II	13 ha	2008				non
<b>VALLÉE DE L'ORNE À ARGENTAN</b>	ARGENTAN	<b>Prairies humides,</b> mégaphorbiaie, prairies	ZNIEFF I et II, Natura 2000	87 ha	2008	2023		Docob Natura 2000 (CPIE des collines normandes)	oui
<b>LA FUIE DES VIGNES</b>	ALENÇON	<b>Prairies humides</b> et tourbeuses	ZNIEFF I et II, Natura 2000	42 ha 56 a	2008	2010 (ZP)*	6 ha	2013 (Commune d'Alençon)	oui
<b>SUPERFICIE TOTALE</b>				<b>381 ha 26 a</b>			<b>14 ha</b>		

\* Droit de préemption délégué à la commune.

## 5. Sites prévus en extension d'ENS actuels (3 sites)

Nom du site	Communes	Type de milieux	Statuts	Superficie totale du site (~)	Année d'inscription ENS	Surfaces acquises à l'aide de la TA.ENS	Date du plan de gestion (gestionnaire)	Ouverture au public
<b>HÊTRAIE ET PELOUSES DES DOUETS</b>	CANAPVILLE	<b>Pelouses et bois calcaires</b>	ZNIEFF I et II, Natura 2000	3 ha	2008		Docob Natura 2000 (2002) (CRPF - CENN)	
<b>COTEAU DU GLATINET</b>	CANAPVILLE	<b>Pelouses calcaires</b>	ZNIEFF I et II, Natura 2000	4 ha	2008		Docob Natura 2000 (2002) (CRPF - CENN)	
<b>CARRIÈRES DES MONTS ET DES SABLONNETTES</b>	MONT-SUR-ORNE	<b>Carrière</b>	ZNIEFF I	3 ha 50 a	2008			
<b>SUPERFICIE TOTALE</b>				<b>10 ha 50 a</b>				



▲ Vaudobin © D. Commenchal

## 6. Sites (terrains) mesures compensatoires

Nom du site	Communes	Superficie	Financier	Cadre de la mesure compensatoire	Année de la rétrocession ou d'acquisition
PRAIRIES DE BEZION	FONTENAI-SUR-ORNE	10 ha 63 a	ALICORNE	A88	2011
MARAI DE GROGNY (LE CORNET)	SARCEAUX	12 ha 53 a	ALIS / ALICORNE	A28 / A88	2011
MARAI DE GROGNY (PARCELLE D5)	SARCEAUX	1 ha 32 a	CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ORNE	D 924	2013
PRAIRIES DES AULNAYS	MIEUXCÉ	5 ha 74 a	CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ORNE	D 924	2013
VALLÉE DE LA SARTHE (10 ÎLOTS)	BURÉ, COULONGES-SUR-SARTHE, HÉLOUP, LE MÉNIL-BROÛT, LE MÊLE-SUR-SARTHE, LES VENTES-DE-BOURSE, MIEUXCÉ, SAINT-LÉGER-SUR-SARTHE, VILLENEUVE-EN-PERSEIGNE	150 ha 78 a	ÉTAT CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ORNE	RN 12	2014
<b>SUPERFICIE TOTALE</b>		<b>181 ha</b>			



▲ Étang du Grais (sous-bois) © C. Aubert



## 7. Le patrimoine naturel remarquable des ENS de l'Orne



▲ Landes sèches

Les ENS sont constitués d'une mosaïque d'habitats naturels dont certains sont remarquables et classés d'intérêt européen.

En particulier :

- les landes qui représentent une surface totale de 55 ha,
- les milieux tourbeux (tourbière / bois tourbeux...)  
d'une surface d'environ 60 ha,
- les pelouses calcaires d'une surface d'environ 40 ha.



▲ Pelouses calcaires

Ces milieux abritent une flore et une faune rares et menacées

### Flore

- 9 espèces protégées au niveau national dont deux d'intérêt européen (Flûteau nageant, Trichomanes élégants),
- 48 espèces protégées au niveau régional.

### Faune

- 11 espèces d'oiseaux sont d'intérêt européen (annexe 1 de la directive oiseaux) : Pie grièche écorcheur, Courlis cendré, Engoulevent d'Europe...,
- 22 espèces animales d'intérêt européen (annexe 2 de la directive habitat) : Loutre, Damier de la Succise, Triton crêté, Écrevisse à pieds blancs...



▲ Fritilaire pintade



▲ Pic noir @ J. Rivière



▲ Damier de la succise



▲ Grand murin



▲ Orchis punaise © CEN

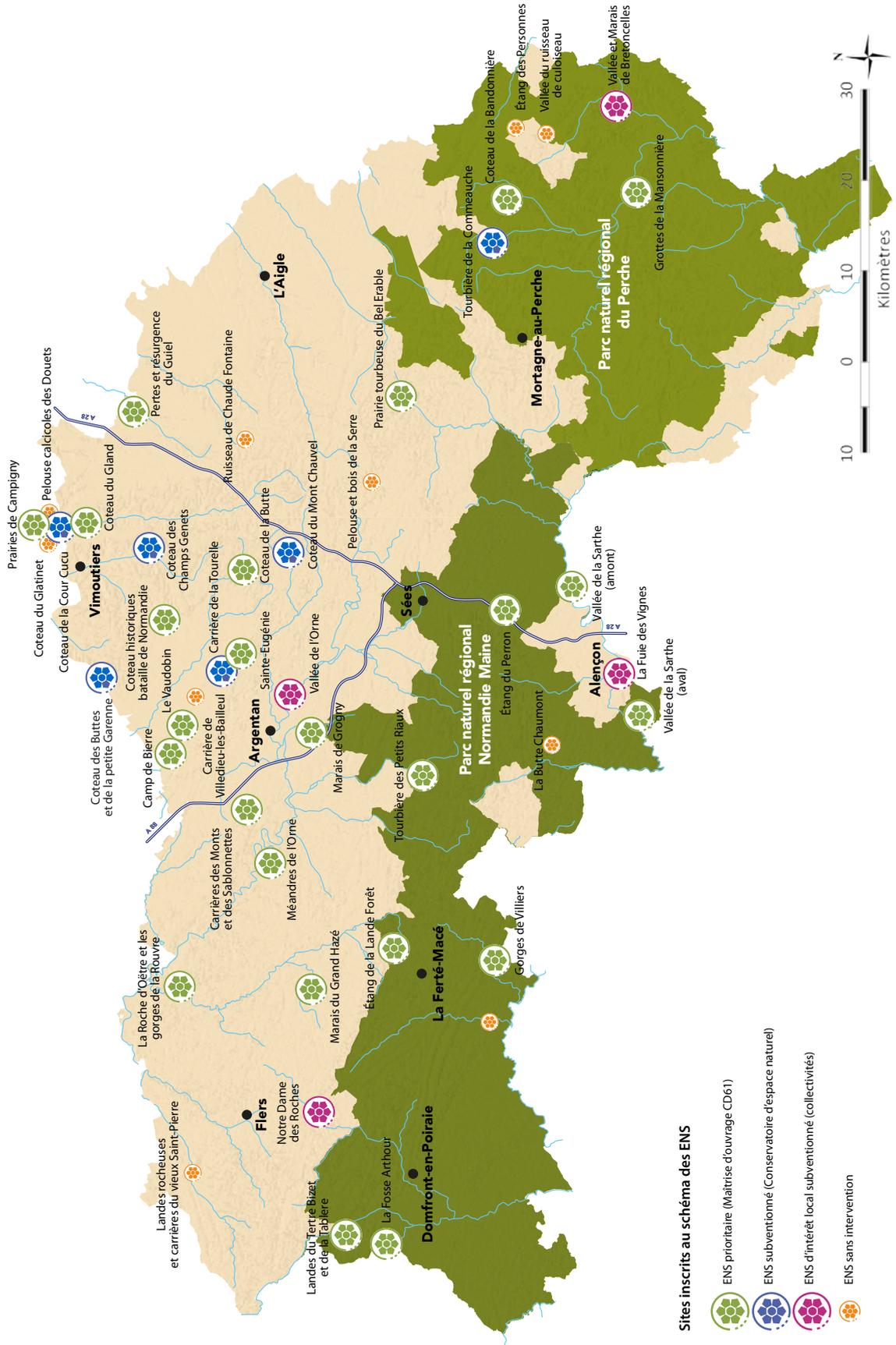


▲ Drosera rotundifolia © C. Aubert



▲ Écrevisse à pattes blanches

## 8. Carte de localisation des sites





## II - LES MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS

### 1. Rappel

Les actions relatives à la politique départementale des ENS sont conduites grâce au produit d'une taxe établie sur les permis de construire.

Dans l'Orne, la TDENS (taxe départementale des espaces naturels sensibles) a été instituée en 1991 et son taux fixé à 0,3 % (le taux maximum était de 2 %) et au 1<sup>er</sup> janvier 2009, celui-ci a été porté à 0,6 %.

En 2011, suite à la réforme de la fiscalité de l'aménagement, de la TDENS et la TDCAUE, le nouveau dispositif repose sur une taxe unique d'aménagement, TA, qui se substitue à la TLE (taxe locale d'équipement), la TDENS et la TCAUE (conseil en architecture, urbanisme et environnement).

Ainsi, lors de sa réunion du 30 septembre 2011, l'Assemblée départementale a fixé le taux de la TA pour les ENS et le CAUE à 1 % et établi la répartition du taux pour le financement des ENS (TA/ENS) à 0,60 %.

Ce dispositif est en vigueur depuis mars 2012.

Par ailleurs, le Conseil départemental gère pour le compte de l'État et les sociétés autoroutières ALIS et ALICORNE, au titre des mesures compensatoires, des espaces naturels qui lui ont été cédés. Il perçoit dans ce cadre les crédits correspondants aux dépenses afférentes à ces opérations.

### 2. Bilan budgétaire 2023

#### 2.1 - ENS

##### Recettes

Le montant global des recettes perçues en 2023 s'élève à **670 456 €**.

- **Recette TA/ENS 2023 : 593 170 €.**

En 2023, les recettes de la TA/ENS se sont élevées à 593 170 € (282 532 € en 2022), soit une augmentation de 109,9 % par rapport à 2022.

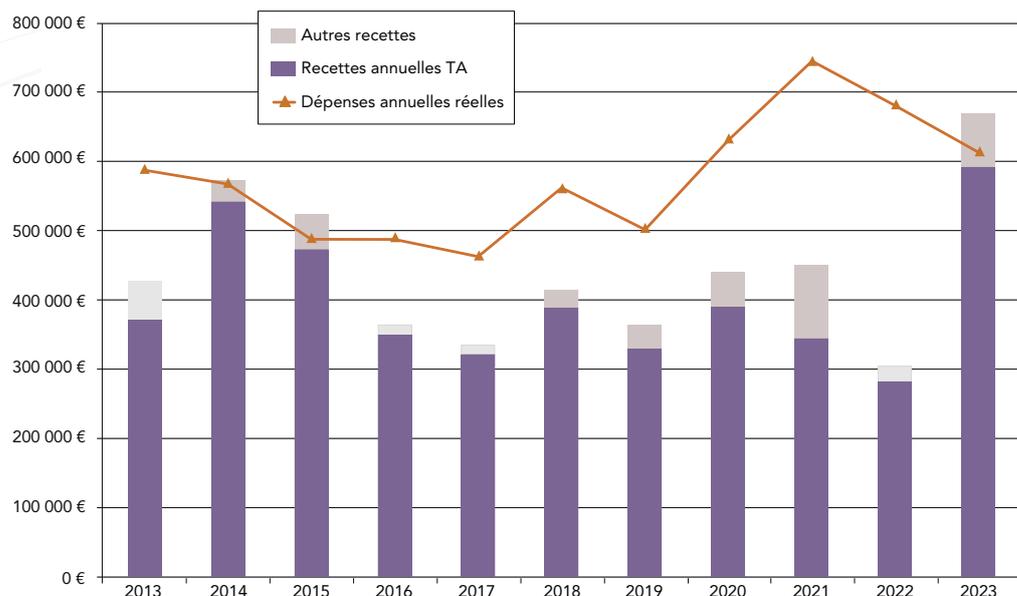
Cette forte augmentation est probablement due au rattrapage de retards de versement effectué dans le cadre du transfert de la gestion des liquidations de la TA de la Direction départementale des territoires à la Direction des finances publiques.

- **Autres recettes liées aux ENS : 77 287 €.**

Certaines actions permettent d'obtenir des subventions de l'Europe, de l'État ou des agences de l'eau, sollicitées pour des opérations telles que la gestion des zones humides ou des sites Natura 2000. Des recettes sont également perçues grâce à des animations scolaires et grand public réalisées sur certains ENS.

En 2023, ces recettes s'élèvent à **15 390 €**.

## ÉVOLUTION DU BUDGET ENS

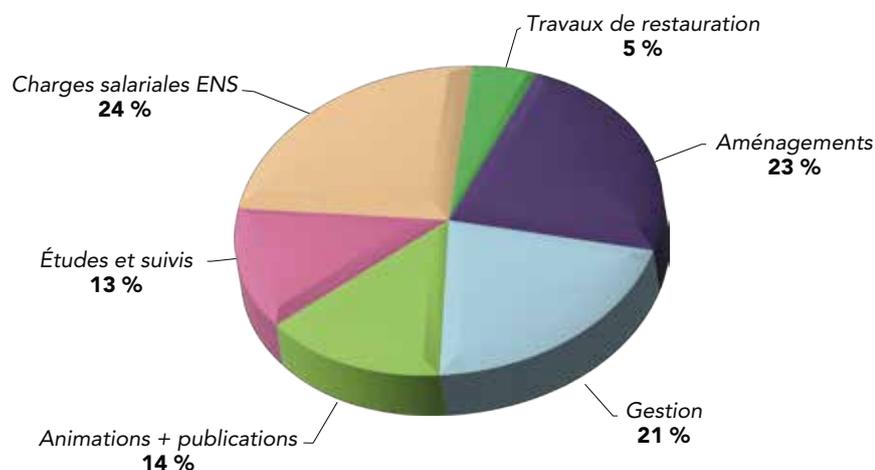


## Dépenses

Le montant global des dépenses réalisées en 2023 s'élève à **613 047€** (680 764 € en 2022), dont **467 068 €** pour les opérations menées sur les sites et **145 979 €** de frais de personnel.

- Répartition des dépenses totales ENS en 2023

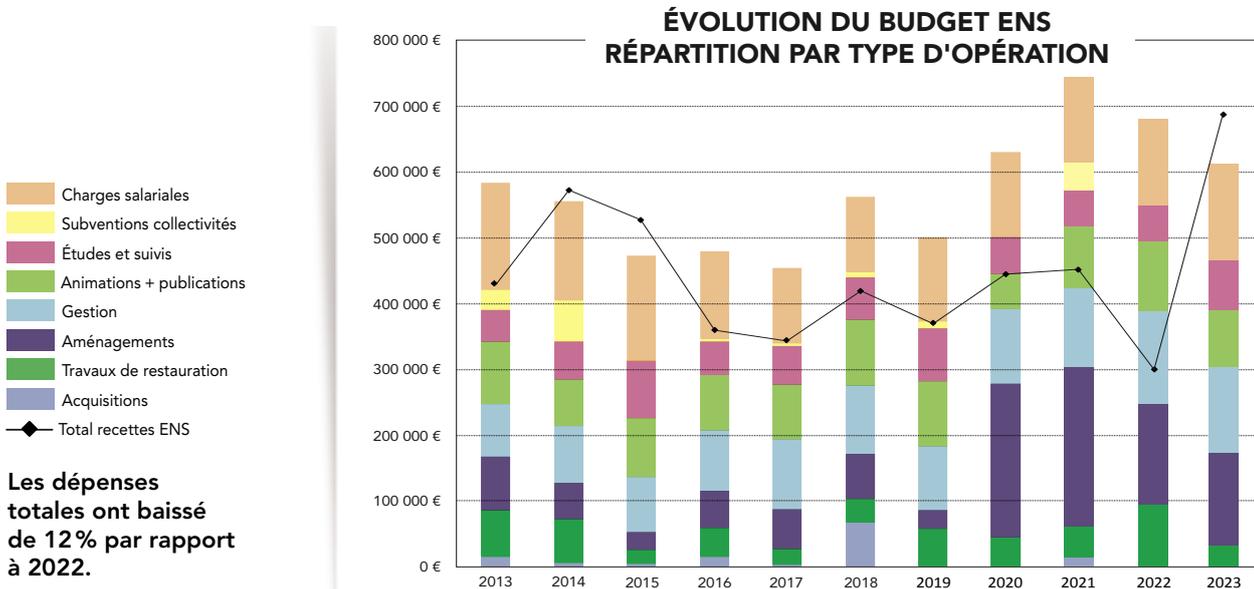
## RÉPARTITION DES DÉPENSES EN 2023





## II - LES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

### • Évolution des dépenses ENS



### 2.2 - Mesures compensatoires

#### A28 / A88

##### Recettes

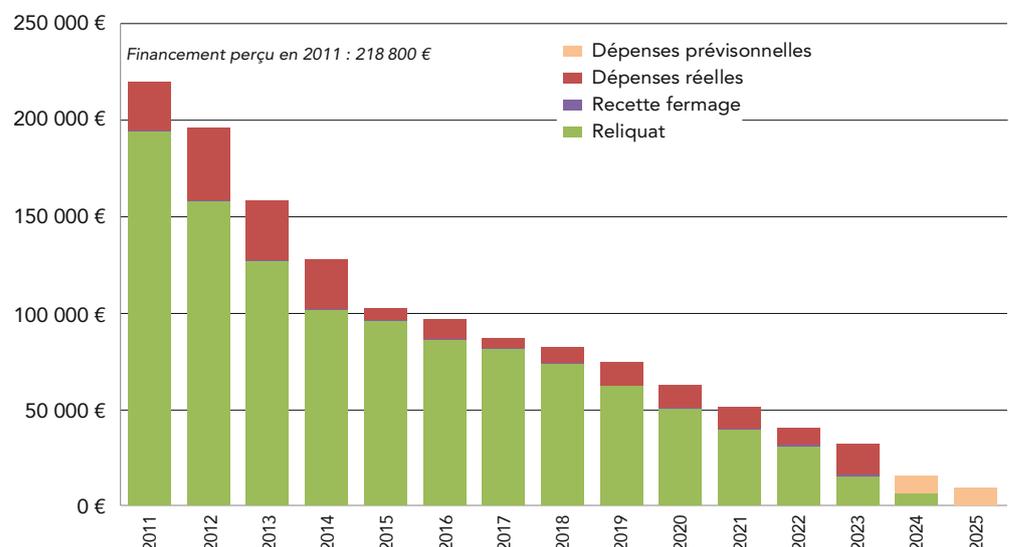
Le Conseil départemental a perçu, en 2011, **218 800€** de recettes versées par les sociétés autoroutières Alicorne et Alis au titre des mesures compensatoires pour la mise en œuvre d'opérations sur une durée de 15 ans.

Par ailleurs, le Conseil départemental perçoit les fermages des agriculteurs exploitant ces parcelles. En 2023, ces recettes s'élèvent à **537€**.

##### Dépenses

En 2023, le montant des dépenses s'élève à **16 069€** (9 263€ en 2022), dont **11 069€** pour les opérations menées sur les sites et **5 000 €** pour l'animation du plan de gestion et la maîtrise d'œuvre (frais de personnel).

#### ÉVOLUTION DU BUDGET - MESURES COMPENSATOIRES (A28 / A88)



## RN 12

### Recettes

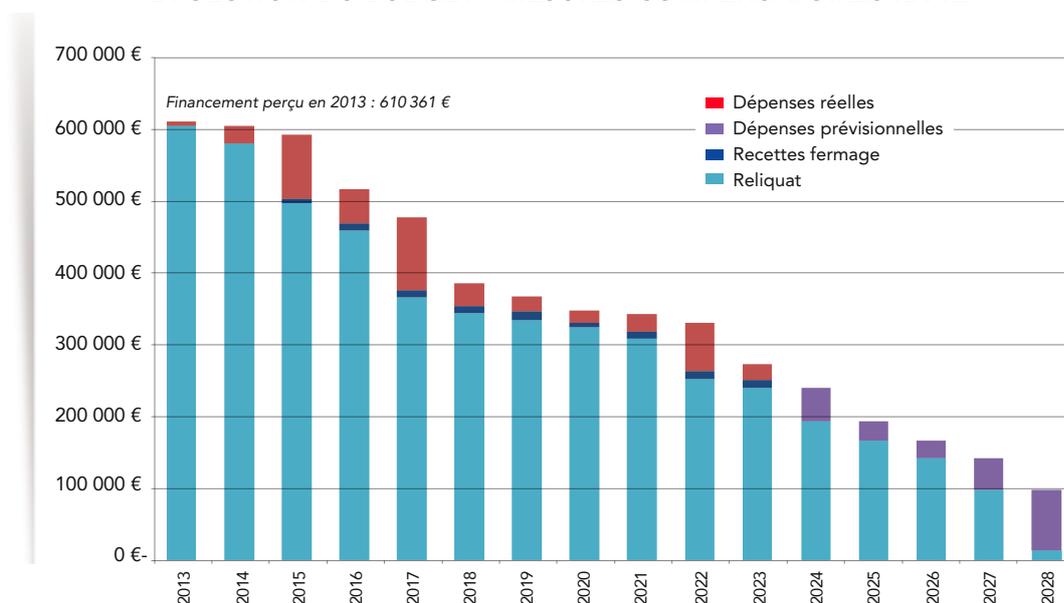
Le Conseil départemental a perçu, en 2013, **610 361 €** de recettes versées par l'État (DREAL) pour la gestion sur une durée de 15 ans des terrains acquis au titre des mesures compensatoires RN 12.

Par ailleurs, le Conseil départemental perçoit les fermages des agriculteurs exploitant ces parcelles. En 2023, ces recettes s'élèvent à **10 372 €**.

### Dépenses

En 2023, le montant des dépenses s'élève à **22 113 €** (67 661 € en 2022), dont **5 800 €** pour les opérations menées sur les sites et **16 312 €** pour l'animation du plan de gestion et la maîtrise d'œuvre (frais de personnel).

#### ÉVOLUTION DU BUDGET "MESURES COMPENSATOIRES RN 12"



### 3. Les moyens humains

Le bureau espaces naturels sensibles, en charge de la politique des ENS, est rattaché à la Direction du développement durable des territoires du Pôle attractivité territoriale. En 2012, un poste de technicien a été créé pour la mise en œuvre des opérations liées aux mesures compensatoires réalisées pour le compte de l'État et des sociétés autoroutières et financées par ces organismes.

En 2023, le bureau compte 5 personnes : il est composé d'un chef de bureau, de deux techniciens, d'une gestionnaire administrative et d'une secrétaire.

En 2023, les moyens humains mis à disposition de la politique ENS et des mesures compensatoires correspondent à 4 ETP.



# III - LE BILAN DES ACTIONS 2023

## MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES ESPACES NATURELS SENSIBLES



**30**  
périmètres  
validés

### 1. La mise en place des nouveaux périmètres ENS

- *La concertation*

Afin d'établir les périmètres définitifs des sites classés en ENS, en concertation avec les élus et les propriétaires, des réunions de travail et des visites de terrains sont organisées. En 2023, la concertation s'est poursuivie avec l'Office National des Forêts pour la définition d'un périmètre ENS en forêt domaniale de Bourse.

- *État d'avancement fin 2023*

En 2023, le périmètre ENS d'intérêt local de la « Vallée de l'Orne à Argentan » a été validé. Une convention de partenariat a été signée entre le Département et la Ville d'Argentan qui assure la gestion et la valorisation de ce site.



▲ Marais de Grogny

Le Marais de Grogny, initialement inclus dans le site d'intérêt local de la Vallée de l'Orne, a été intégré dans les sites d'intérêts prioritaires portés par le Département compte tenu de son intérêt patrimonial et des potentialités du site.

Le Département a une maîtrise foncière de plusieurs parcelles au titre des mesures compensatoires aux projets routiers (A28/A88/RD924) et d'autres projets d'acquisitions sont envisagés.

Des compléments d'études sont en cours afin d'arrêter le périmètre définitif.

Actuellement, 30 sites sur les 41 inscrits au programme départemental disposent d'un périmètre d'intervention validé.

### 2. Les acquisitions

Le Département réalise des acquisitions au titre des ENS depuis 1992, essentiellement dans le cadre de négociations amiables.

Actuellement, la totalité des acquisitions foncières réalisées dans les ENS avec la TA/ENS, représente 143 ha.

Depuis 2000, une mission de veille foncière a été confiée par convention à la SAFER de Normandie sur l'ensemble des zones de préemption ENS. Un avenant annuel fixe le coût de la prestation. En 2022, il était de 2700 €.

- *Zones de préemption*

En 2023, aucune zone de préemption n'a été créée. Le nombre de sites et la superficie totale soumise au droit de préemption restent inchangés : 10 zones - 513 ha.

### 3. Concertation / Conventions

La politique ENS reposant en grande partie sur le volontariat, un travail préalable de concertation avec les différents partenaires et acteurs des sites est nécessaire. En 2023, des démarches de concertation ont été entreprises auprès de plus de 100 personnes ou structures pour la mise en œuvre des actions.



**101**  
structures  
rencontrées

**88**  
conventions  
en cours

**754**  
ha  
en maîtrise  
d'usage  
dont

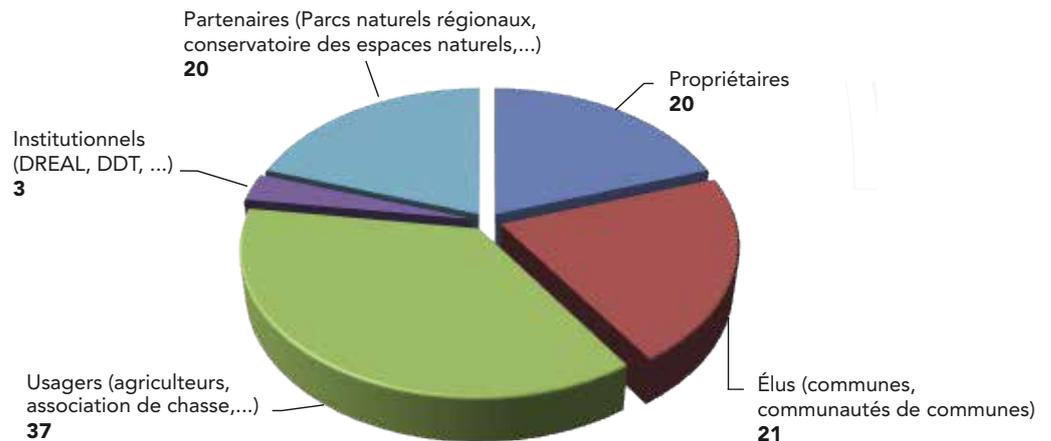
**426**  
ha  
sous  
convention



Les publics rencontrés sont principalement les propriétaires, les usagers ainsi que les élus locaux.

◀ Réunion d'échange au Coteau du Télégraphe

#### CONCERTATION : TYPE DE PUBLIC



Suite à ce travail de concertation, plusieurs types de conventions sont ainsi établis par le Département pour la gestion des sites et leur ouverture au public. La gestion des mesures compensatoires nécessite également l'établissement de conventions.

Ainsi en 2023, 9 nouvelles conventions ou autorisations ont été établies.

Au total 86 conventions sont en cours. Représentant 426 hectares pour lesquels le Département a la maîtrise d'usage et peut engager des travaux, des études ou permettre un droit de passage.

- **Conventions avec des propriétaires privés (39 conventions)**
- **Conventions de passage** pour l'ouverture au public des sentiers de découverte sur des terrains privés ou communaux.
- **Conventions d'autorisation de travaux ou d'études :**  
Des conventions sont établies avec les propriétaires lorsque des études ou des chantiers de gestion écologique ou d'aménagement sont réalisés sur des terrains privés.

- *Conventions avec des agriculteurs (22 conventions)*

Au total, 22 conventions de gestion ou baux ruraux à caractère environnemental concernant 8 sites sont établis avec des agriculteurs pour la gestion par fauche ou pâturage.

- *Conventions avec des collectivités (13 conventions)*

13 conventions sont établies avec des communes et une communauté de communes pour la gestion des terrains dont elles sont propriétaires sur les sites ENS.

- *Conventions avec des associations (10 conventions)*

7 conventions pérennes sont établies avec des associations (chasse, naturaliste,...) pour la gestion ou l'utilisation des sites.

Par ailleurs, des conventions d'études et de suivis scientifiques et d'échanges de données sont établies avec des associations spécialisées dont :

- le Conservatoire botanique de Normandie (ex. Conservatoire botanique de Brest) antenne bas-normande depuis 2009, afin d'améliorer la connaissance de la flore sauvage et des habitats d'intérêt patrimonial de l'Orne et leur prise en compte dans la politique de préservation des ENS,
- le Groupe d'Étude des Invertébrés Armoriciens (GRETIA) afin de contribuer à l'amélioration des connaissances sur les invertébrés (insectes, araignées...) et participer à la sensibilisation du public,
- l'Association Faune et Flore de l'Orne (AFFO), les parcs naturels régionaux Normandie-Maine et du Perche afin de définir les modalités de mutualisation des données naturalistes intégrées dans la base de données commune GÉONATURE et les conditions d'utilisation de ses données informatiques.

- *Conventions liées aux mesures compensatoires (4 conventions)*

4 conventions lient le Département à plusieurs partenaires pour la gestion des sites :

- une convention d'utilisation temporaire établie avec la société autoroutière ALIS, propriétaire de l'étang du Perron à Saint-Gervais-du-Perron pour la gestion du site.
- deux conventions avec les sociétés autoroutières ALICORNE et ALIS dans le cadre des mesures compensatoires liées à la réalisation des autoroutes A 28 et A 88. Elles définissent les engagements du Conseil départemental et la participation financière des deux sociétés pour la gestion des sites concernés rétrocédés au Département (Le Marais de Grozny à Sarceaux et les Prairies de Bezion à Fontenai-sur-Orne).
- une convention avec l'État (DREAL) concernant les modalités de transfert et de suivi environnemental des parcelles acquises par l'État au titre des mesures compensatoires de la RN 12.

- *Participation à des programmes régionaux*

Le bureau des espaces naturels sensibles participe à plusieurs démarches ou programmes régionaux :

- Agence normande de la biodiversité et du développement durable (ANBDD) : le Département est membre du Groupement d'intérêt public ANBDD depuis 2019 dont les activités principales sont :
  - connaissance de la biodiversité notamment la mutualisation des données à l'échelle régionale, le suivi d'indicateurs, le développement des connaissances,
  - préservation et la reconquête de la biodiversité notamment l'animation de la définition de priorités stratégiques régionales, la mise en cohérence des interventions financières, l'animation de réseaux d'acteurs et l'aide au montage de projets partenariaux,
  - communication, la sensibilisation, l'accès optimisé aux informations et ressources, la capitalisation et la valorisation des expériences régionales.

- Programmes régionaux portés par le conservatoire d'espaces naturels avec la participation aux temps d'échanges, aux études et à la mise en place d'actions et de retours d'expériences pour :
  - le programme d'actions en faveur des coteaux (PRAC),
  - le programme d'actions en faveur des mares (PRAM),
  - le programme régional d'espaces en libre évolution (PRELE).
- GEOPARC mondial Unesco – Parc naturel régional (PNR) Normandie-Maine (PNR) : accompagnement du PNR pour l'évaluation et les modalités d'intégration d'ENS dans le projet GÉOPARC.
- Conservatoire Botanique National de Normandie : le Département s'est associé à la démarche de création du futur Conservatoire Botanique de Normandie par regroupement des antennes du CBN de Brest et de Bailleul et a adhéré à l'Établissement Public de Coopération Environnemental « Conservatoire Botanique de Normandie » créé en mai 2023.

## 4. Les bases de données / SIG

### UNE BASE DE DONNÉES TECHNIQUE

Depuis plusieurs années, le bureau ENS renseigne de nombreuses données dans le Système d'Information Géographique (SIG).

En 2020, le bureau ENS a mis en place une base de données liée à ce SIG. C'est un outil indispensable pour la programmation, le suivi et l'évaluation des différentes actions (parcellaire, travaux, espèces, projets).

En 2023, des échanges techniques ont eu lieu avec certains Départements normands et frontaliers afin de leur présenter cette base et leur fournir les différents cahiers des charges pour alimenter leur réflexion sur le sujet.

Un stagiaire en licence environnement est intervenu pendant 4 semaines pour inventorier le mobilier présent sur les ENS ouverts au public (signalétique, panneaux d'interprétation, garde-corps, platelages etc.).

Tous les mobiliers ont été décrits et pointés au GPS puis intégrés à la base de données. Dorénavant, la majeure partie des aménagements présents sur les sites sont consultables via la base SIG.



▲ Carte de localisation du mobilier sur le Marais du Grand-Hazé

**48 000**  
données

**4 217**  
espèces

## GÉONATURE, UNE BASE DE DONNÉES NATURALISTE

Une réflexion a été initiée en 2018 avec le PNR Normandie-Maine et l'AFFO pour l'utilisation d'un nouveau logiciel pour la saisie et l'administration des données (Géonature). Désormais opérationnelle, cette base ornaise contient toutes les données naturalistes acquises par le bureau ENS. Elle permet à la fois d'analyser ces données plus facilement, de centraliser et partager celles-ci auprès des différents partenaires.

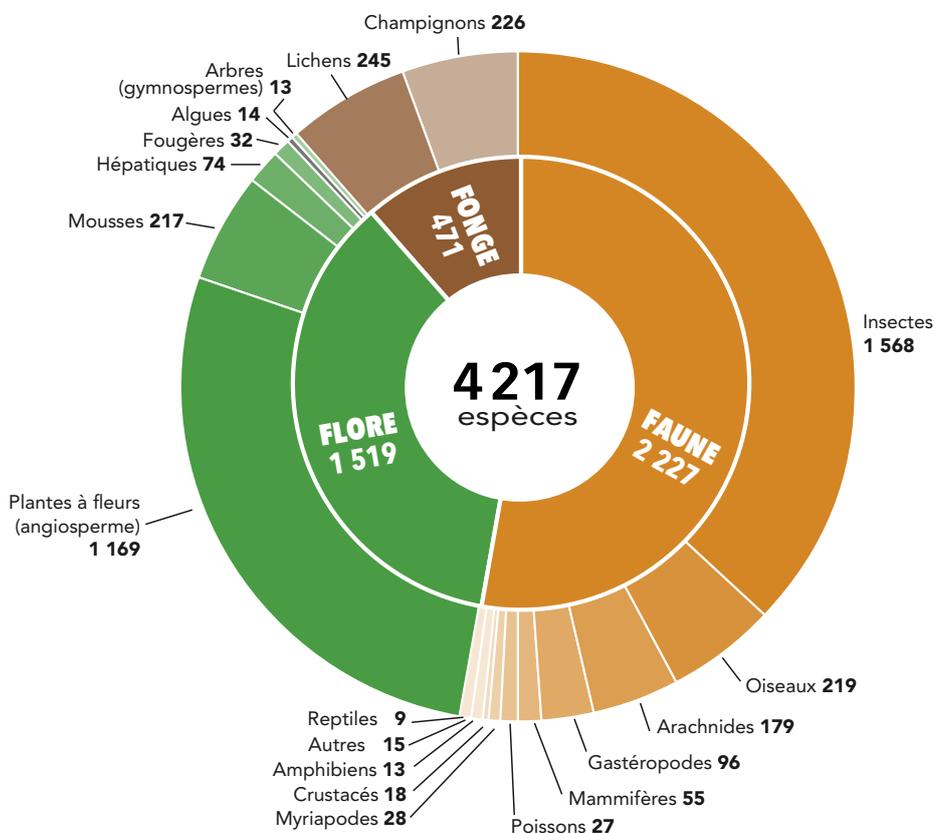
Dans un souci de mutualisation des connaissances et de partage des données publiques, des exports sont réalisés vers la base de données régionale « ODIN », pilotée par l'ANBDD pour être ensuite remontés au niveau national.

Les modalités techniques d'échanges de données avec les partenaires techniques et institutionnels (ANBDD, CBN, GRECIA ...) ont donné lieu à de nombreux échanges pour établir le circuit de la donnée, afin qu'elle soit accessible à tous.

En 2023 un travail de « nettoyage » des données a été réalisé pour supprimer les « doublons ». En parallèle, le bureau ENS a pu intégrer dans Géonature les données « Flore » détenues par le Conservatoire botanique de Normandie.

Nous pouvons actuellement comptabiliser 48 000 données naturalistes disponibles pour 4 217 espèces (2 227 espèces de faune, 1 519 de flore, 245 espèces de champignons et 226 de lichens).

### NOMBRE D'ESPÈCES INTÉGRÉES DANS GÉONATURE





**19**  
études  
ou suivis

**15**  
sites  
différents

## 5. Les études

Les études conduites sur les ENS visent à améliorer les connaissances scientifiques, à définir et planifier les opérations à mener pour la gestion écologique des sites et pour l'accueil du public, et à évaluer l'efficacité des actions mises en œuvre.

Ainsi, actuellement 24 sites sont dotés d'un plan de gestion qui précise les objectifs et établit un programme d'actions pour 5 ans ou plus.

En 2023, 19 études ou suivis ont été conduits sur 15 sites différents, permettant d'intégrer plus de 1 000 données naturalistes.

### Liste des études 2023

Site ENS	Partenaire / Prestataire	Études
<b>Carrière de la Tourelle</b>	Conservatoire d'espaces naturels de Normandie	Bilan triennal 2020-2022 scientifique et technique
<b>Carrières des Monts et des Sablonnettes</b>	MAZURIER Marc *	Inventaire entomologique (orthoptères et lépidoptères)
<b>Coteau de la Butte</b>	Luronium *	Évaluation et révision du plan de gestion (en cours)
<b>Coteau de la Cour Cucu</b>	Conservatoire d'espaces naturels de Normandie	Bilan triennal 2020-2022 scientifique et technique
<b>Coteau des Buttes et de la Petite Garenne</b>	Conservatoire d'espaces naturels de Normandie	Bilan triennal 2020-2022 scientifique et technique
<b>Coteaux historiques de la Bataille de Normandie</b>	LAGRANDIE Julien *	Inventaire bryo-lichenique (mousses et lichens)
	Lycée agricole de Sées	Dispositif de mesure de la naturalité des boisements
	Conservatoire Botanique National de Brest	Suivi des végétations sur les coteaux du télégraphe, de l'Égreffin et de la Cour Beaumont
<b>Fosse Arthour</b>	Luronium / A. Spalart *	Plan de gestion 2022-2032 (en partenariat avec le Conseil départemental de la Manche)
<b>Lande du Tertre Bizet</b>	Groupe d'étude des invertébrés armoricains (GRETIA)	Inventaires entomologiques multi-groupes sur la lande sèche
<b>Marais de Grogny</b>	Groupe d'étude des invertébrés armoricains (GRETIA)	Recherche de la dolomède ( <i>Dolomedes plantarius</i> )
<b>Marais du Grand-Hazé</b>	Groupe Ornithologique Normand	Analyse des données ornithologique dans le cadre de la révision du plan de gestion et du DOCOB
	HARDY Environnement *	Évaluation et révision du plan de gestion (en cours)
<b>Pertes et Résurgence du Guiel</b>	Conservatoire d'espaces naturels de Normandie	Diagnostic écologique de la Résurgence
<b>Prairies de Bezion</b>	MAZURIER Marc *	Inventaire entomologique (orthoptères, lépidoptères et odonates)
<b>Prairies de Campigny</b>	CEN Normandie	Bilan triennal 2020-2022 scientifique et technique
<b>Roche d'Oëtre et Gorges de la Rouvre</b>	CPIE des Collines normandes	Suivi scientifique (flore, orthoptères, oiseaux, écrevisse, loutre)
	GRETIA	Inventaires entomologiques multi-groupes sur la lande sèche
<b>Vaudobin</b>	Groupe Mammalogique normand	Inventaire chiroptère
<b>Tous sites</b>	Conseil départemental	Veille scientifique sur les sites

\*Bureau d'études



## ZOOM SUR QUELQUES ÉTUDES

- *Cartographie et évaluation de la naturalité sur les Coteaux historiques de la Bataille de Normandie*

Le plan de gestion avait mis en évidence l'importance des boisements dans la fonctionnalité de notre ensemble de milieux naturels.

La méconnaissance de ces boisements a conduit à mener une réflexion à partir de 2022 avec des étudiants du lycée agricole de Sées pour définir un dispositif de mesure des potentialités d'accueil de la biodiversité adapté au site. Cette étude a été réalisée en collaboration avec le Conservatoire Botanique de Brest qui s'est chargé de réaliser une typologie des habitats forestiers et le Groupement Régional d'Étude des Invertébrés Armoricaïn (GRETIA), pour un accompagnement sur les éléments de connaissance de la micro-faune des écosystèmes forestiers. Ce travail a permis aux étudiants d'aboutir à une cartographie des milieux forestiers avec une évaluation du niveau de naturalité et d'identifier des secteurs avec des enjeux de conservation importants. Ce projet partenarial va permettre de cibler les actions d'études naturalistes et servir de support de communication auprès des propriétaires concernés pour préserver ce patrimoine naturel.



▲ Vieux hêtre © J.-E. Rubio

- *Inventaires entomologiques sur les landes sèches de la Roche d'Oëtre et sur la Lande du Tertre Bizet*

En partenariat avec le Département, le GRETIA a mené des inventaires afin d'actualiser la connaissance des insectes présents sur les landes sèches de la Roche d'Oëtre et de la Lande du Tertre Bizet. Cette première phase d'étude qui se poursuivra jusqu'en 2025 a d'ores et déjà permis d'inventorier 127 espèces dont 7 typiques des landes sèches et 4 à forte valeur patrimoniale comme le criquet des ajoncs considéré comme en danger à l'échelle régionale. Il est probable que le nombre d'espèces double à l'issue de l'étude.

La poursuite de l'étude avec différentes méthodes (piégeage, chasse à vue etc.) sur deux années, permettra de dégager des enjeux sur certaines espèces et donc d'envisager des actions de conservation et de gestion de ces milieux naturels remarquables.

Lande du Tertre Bizet ►



Criquet des ajoncs ►►



**63**  
chantiers  
réalisés

## 6. La gestion et l'aménagement des sites

La gestion et l'aménagement des sites comprennent l'ensemble des opérations relatives à :

- l'entretien courant et la mise en sécurité des aménagements relatifs à l'accueil du public et à la gestion des sites,
- les travaux de gestion écologique pour la restauration ou l'entretien des milieux naturels,
- la gestion par pâturage extensif de certains sites,
- les travaux d'aménagement et la mise en place d'équipements pour l'accueil et l'information du public.

Ces opérations sont conduites sous maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental pour les sites gérés par le Département et sous maîtrise d'ouvrage du Conservatoire d'espaces naturels de Normandie, avec l'aide financière du Département, pour les sites dont cet organisme est propriétaire ou dont il a la maîtrise d'usage (conventions avec les propriétaires).

### 6.1 - Montage des projets

#### **Réflexion pour l'aménagement de la Maison du Paysage sur le site de la Roche d'Oëtre et des Gorges de la Rouvre**

Dans le cadre de la valorisation du site et de l'accueil du grand public et des scolaires, le Département a engagé une démarche d'acquisition de la Maison du Paysage et des terrains attenants auprès de Flers Agglo. En lien avec le CPIE, le Conseil départemental va lancer la requalification des aménagements extérieurs d'accueil du public, notamment pour les sécuriser et les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite et aux familles. Une réflexion globale va être également engagée sur le réaménagement de la Maison du Paysage, afin d'améliorer les conditions d'accueil des scolaires.



▲ Maison du Paysage © M. Ricaud

## 6.2 - Actions dans les ENS gérés par le Département

### → TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT

Ces travaux comprennent :

- l'entretien des parkings et des sentiers,
- la réparation et le nettoyage des petits aménagements et des équipements (emmarchements, passerelles, panneaux...).

Par ailleurs, une surveillance est assurée tout au long de l'année afin d'intervenir en cas de dégradation de l'état des sentiers ou de mise en danger des promeneurs (arbres dangereux...). En 2023, 45 km de sentiers répartis sur 18 sites ont été entretenus par le Département.

Une centaine de panneaux et de panonceaux équipent ces sites pour l'accueil et l'information du public.

L'entretien annuel de ces équipements est confié aux associations d'insertion.

Sur le site de la Roche d'Oëtre et des Gorges de la Rouvre, l'équipe technique de la Communauté d'agglomération Flers aggro réalise une partie des travaux d'entretien des équipements à la Maison du paysage et au pavillon d'accueil de La Roche d'Oëtre.



▲ Sentier tourbière des Petits Riaux  
© David Commenchal

### → TRAVAUX DE GESTION ÉCOLOGIQUE

Des chantiers de gestion écologique sont menés sur les sites afin de conserver les milieux naturels remarquables. Ils concernent à la fois des chantiers importants de restauration de milieux (déboisement, décapage...), des chantiers d'entretien écologique (fauche, débroussaillage,...) et des travaux liés aux équipements nécessaires à la gestion (clôtures, abreuvoirs, parcs de contention...)

En 2023, 32 sites ont fait l'objet d'interventions (dont 4 en mesures compensatoires) sur une surface représentant plus de 35 ha.



## ZOOM SUR QUELQUES CHANTIERS

- *Pose de clôtures et de restauration de haies sur les Coteaux historiques de la Bataille de Normandie*

En 2023, une deuxième tranche de travaux de clôtures a été réalisée. Ainsi, 1 000 m de clôture implantés vont permettre la bonne mise en œuvre de la gestion pastorale du Coteau du télégraphe ainsi que la réalisation du chemin de découverte autour du site.



Afin de permettre de garantir les conditions favorables à l'accueil de la Pie Grièche écorcheur, une haie a été restaurée. Cette haie basse ici rétablie, se trouvant au milieu du coteau lui sert de poste de chasse et se révèle adéquate pour installer son nid. La végétation rase de la pelouse et la présence importante d'insectes lui procure des proies abondantes et faciles à capturer.

◀ Haie basse restaurée au Coteau de Télégraphe

- *Gestion de la lande aux Gorges de Villiers*

Un groupe d'étudiants en BTS Gestion et protection de la nature au Lycée agricole de Sées est intervenu une journée aux Gorges de Villiers pour restaurer des secteurs de lande sèche.

Équipés de débroussailleuses, de houes et de pelles, l'équipe a coupé et arraché des ajoncs d'Europe et décapé des secteurs de Fougère aigle. Ces deux espèces végétales sont des menaces pour l'intégrité des Bruyères qui constituent l'habitat de lande sèche. D'ici quelques années, les Bruyères pourront à nouveau s'épanouir sur le secteur restauré.



▲ Chantier étudiant de restauration de la lande

- *Restauration et gestion de la Lande du Tertre Bizet*

Depuis 2013, des travaux de restauration et d'entretien de la lande sont entrepris, en concertation avec l'association propriétaire de la Lande du Tertre Bizet.

Un secteur de lande d'1,3 hectares a été broyé et exporté avec du matériel adapté à la fragilité du site. La majeure partie des zones concernait de la lande envahie par des jeunes arbustes de Bourdaine et d'Ajoncs d'Europe. Sans intervention, ces secteurs se seraient boisés progressivement et auraient perdu leur caractère ouvert à végétation basse caractéristique du site.

En parallèle, l'association de landage a procédé à une opération de fauche d'entretien d'environ 1 hectare sur des secteurs restaurés en 2015. C'est grâce à un entretien régulier des espaces de lande (tous les 5 ans environ) que le site de la Lande du Tertre Bizet pourra tendre vers des milieux en bon état de conservation.

Au total, ce sont plus de 20 hectares de landes qui ont été restaurés depuis 2013.



Travaux de broyage et d'exportation ►

## → GESTION PAR PÂTURAGE

Un pâturage extensif est mis en œuvre sur plusieurs sites gérés par le Conseil départemental pour la conservation des milieux ouverts dans le cadre de conventions avec des associations ou des agriculteurs.

Actuellement, 14 sites bénéficient en partie ou en totalité de ce mode de gestion, pour une superficie totale d'environ 140 ha. L'ensemble du cheptel utilisé, majoritairement propriété du Conservatoire d'espaces naturels de Normandie (CENN), est composé en grande partie par des animaux de races rustiques (chèvres de l'ouest, moutons solognots, chevaux camarguais, bovins écossais et ânes).

Par ailleurs, certains sites sont gérés par des agriculteurs avec des bovins de races de production agricole (normande, blonde d'Aquitaine...).



## ZOOM

### • Pâturage au Marais du Grand-Hazé

Afin de permettre l'entretien du site et limiter le reboisement, Le Département a mis en place, depuis 1995, une gestion par pâturage extensif du Marais du Grand-Hazé en introduisant des chevaux camarguais et des bovins écossais sur 35 ha propriété de la commune de Bellou en Houlme et du Département.



▲ Bovins Highland Cattle © David Commenchal

Sous l'action du pâturage et du piétinement, les arbustes (saules et bouleaux) et les plantes envahissantes (joncs et laiches) régressent, laissant place à une végétation plus diversifiée. La présence des animaux permet ainsi le maintien de milieux ouverts favorables à de nombreuses espèces végétales et animales caractéristiques du marais.

Les chevaux camarguais et les bovins écossais ont été choisis en raison de leur grande rusticité qui leur permet de s'adapter aux conditions de vie difficile dans le marais.



▲ Départ des chevaux pour le refuge de la SPA © J.-M. Gaudin

La gestion du troupeau a été confiée à l'association pour l'entretien du Marais du Grand-Hazé qui est composée des élus des communes de Bellou-en-Houlme et Briouze, du Département, de représentants des chasseurs et d'un agriculteur local en collaboration avec le CPIE des Collines Normandes. Les équipements agro-pastoraux et le fonctionnement de l'association sont financés en majeure partie par le Département.

Ces animaux font l'objet d'une surveillance quotidienne et d'un suivi vétérinaire annuel afin de s'assurer de leur bon état de santé.

Lors du suivi sanitaire des animaux effectué en 2023, il s'est avéré que les 3 chevaux les plus âgés (entre 23 et 27 ans) présentaient un état physique un peu moins bon avec des signes de maladie. Il a donc été décidé de sortir ces animaux du Marais où les conditions sont relativement rudes, le « Grand refuge » de la SPA à Pervençères a accepté de les accueillir.

## → SITES GÉRÉS AU TITRE DES MESURES COMPENSATOIRES

### MARAI DE GROGNY (LE CORNET)

#### ▸ PARCELLE D 124

Cette année, les travaux de gestion ont concerné la coupe sélective des ligneux sur 7 000 m<sup>2</sup> de bas marais la coupe d'arbre et d'arbustes pour restaurer 2000 m<sup>2</sup> de cariçaie qui était menacée par l'évolution vers le boisement. Ce milieu favorable à un escargot peu commun, le *Vertigo de Desmoulins*, rendait nécessaire ce type d'intervention.

Une gestion par pâturage avec des bovins a été confiée à une agricultrice voisine sur les 6 ha d'habitat restauré.

Le chargement adapté a permis d'avoir une pression suffisante pour limiter le développement de la bourdaine, avec un effet mosaïque sur la végétation très intéressant, tout en préservant les espèces floristiques remarquables.



▲ Station à Sanguisorbe officinale au Marais de Grogny

### PRAIRIES DE BEZION À ÉCOUCHÉ-LES-VALLÉES

Suite à la rétrocession au Département des terrains dans le cadre des mesures compensatoires A28-A88, les travaux prévus dans le plan de gestion et engagés depuis 2011, ont été poursuivis avec la fauche des 8 ha de prairies (prestation réalisée par le locataire). Un pâturage des regains a été réalisé à l'automne avec un troupeau de bovins.

### PRAIRIES DE LA VALLÉE DE LA SARTHE (mesures compensatoires RN 12)

Après 3 tranches de travaux, le programme de restauration sur les terrains rétrocédés par l'État au Département en 2012, s'est achevé en 2018.

Ces interventions permettent à la fois de restaurer des milieux naturels et de favoriser les pratiques agricoles des exploitants engagés dans le cadre d'un bail rural à clauses environnementales.

Désormais, c'est par le biais de baux ruraux à clauses environnementales que des agriculteurs préservent et restaurent les milieux naturels sur une surface de 150 ha.

Les actions de gestion en 2023 ont essentiellement porté sur l'accompagnement des agriculteurs dans la mise en place de leurs pratiques.

## → TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT POUR L'ACCUEIL DU PUBLIC

Afin de permettre l'accueil du public sur les sites, dans les meilleures conditions, des aménagements sont réalisés.

Ils doivent répondre à plusieurs critères :

- être les plus légers et discrets possibles pour ne pas dénaturer le site,
- ne pas dégrader les sites ou perturber la bonne conservation des milieux naturels et des espèces,
- garantir l'accessibilité et la sécurité du public,
- informer et guider les visiteurs.

Pour les aménagements en bois, le chêne produit localement et non traité, est privilégié.



## ZOOM SUR QUELQUES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

### COTEAUX HISTORIQUES DE LA BATAILLE DE NORMANDIE

2

nouveaux sentiers aménagés et ouverts au public

En 2023 le projet de valorisation des Coteaux historiques s'est prolongé par l'aménagement d'un accès au Coteau du télégraphe. Ce chemin adapté aux fortes pentes a été conçu pour s'intégrer au paysage. Par ailleurs des travaux importants de débroussaillage et la coupe d'arbre et d'entretien des aménagements ont été réalisés pour permettre une progression en toute sécurité des promeneurs. Pour informer le public, un panneau d'accueil a été installé sur le parking du Mémorial de Montormel et un panneau spécifique au coteau du télégraphe a été implanté à l'entrée du site. Pour orienter les visiteurs sur les deux circuits possibles des bornes directionnelles ont été mises en place.



▲ Restauration du platelage en bois



▲ Panneau d'accueil au Mémorial de Montormel

### RÉSURGENCE DU GUIEL

Le bassin du Guiel est un exemple typique de réseau karstique correspondant à un ensemble de cavités situées dans la craie. La résurgence située sur la commune de La Ferté-en-Ouche est l'une des plus importantes de la région. Pour permettre la découverte et promouvoir la valeur pédagogique de ce site, un sentier d'interprétation situé sur les communes de la Ferté-en-Ouche et Saint-Laurent du Tencement (27) a été élaboré en partenariat avec le Conseil départemental de l'Eure. Les aménagements concernaient la réalisation d'un sentier de découverte, librement accessible au public avec notamment la pose du balisage et du mobilier d'interprétation (panneau d'accueil, panneau pédagogique).



▲ Panneau d'interprétation sur la résurgence du Guiel



▲ Vallée du Guiel © C. Aubert

## FORÊT DE BOURSE

### CRÉATION D'UNE NOUVELLE BOUCLE DE DÉCOUVERTE



▲ *Platelage en Forêt de Bourse*  
© D. Commenchal

Une boucle de découverte de 2,5 kilomètres a été réalisée en automne-hiver 2023 en forêt domaniale de Bourse.

Des aménagements adaptés permettent une découverte de différentes ambiances paysagères (forêt, mares, rivière, bocage) tout en prenant en compte les enjeux écologiques et les activités humaines. Cette nouvelle boucle a été réfléchi pour faire le lien avec la voie verte Véloscénie qui longe le site et ainsi permettre de proposer aux locaux et aux touristes d'allier déplacement doux et découverte de la biodiversité. L'entreprise a réalisé ces travaux durant 2 mois en basse saison afin de limiter au maximum l'impact sur les milieux naturels et les espèces. Pour autant, les intempéries hivernales (tempêtes et forte pluviométrie) ont rendu le chantier parfois impraticable.

Les travaux ont essentiellement consisté en :

- l'ouverture, le débroussaillage et le nivellement de sentiers en pleine terre,
- la mise en place de plateforme et de platelage pour découvrir les mares,
- l'aménagement d'un parking pour les voitures et d'une aire de stationnement et de pique-nique le long de la voie verte, pour ses usagers.

Les travaux de pose du mobilier d'interprétation et l'ouverture du sentier est programmé au printemps 2024.



Véloscénie traversant la Forêt de Bourse ►  
© D. Commenchal

## TOUS SITES

### MISE EN PLACE DE SIGNALÉTIQUE SECOURS ET INCENDIE

Un travail a été mené avec le SDIS de l'Orne pour évaluer les risques d'incendies et d'accidents à la personne sur 8 sites (Roche d'Oetre et Gorges de la Rouvre, Marais du Grand-Hazé, Gorges de Villiers, Étang de la Lande-forêt, Fosse Arthur, Lande du Tertre Bizet, Méandres de l'Orne, Vaudobin et Gorges du Meillon). Pour chacun de ces sites, une cartographie recensant les différents accès (véhicules, légers, 4x4, à pieds) et les sentiers découverte ouverts au public a été réalisé.

Plusieurs « Points de rencontre des secours » ont été mis en place sur les sites permettant aux pompiers d'identifier rapidement le lieu d'intervention et de coordonner les interventions et les moyens nécessaires.



▲ *Point de rencontre secours installé aux Gorges de Villiers*

### 6.3 - Les actions dans les ENS gérés par le Conservatoire des espaces naturels de Normandie (CENN)

Une convention fixant la participation financière du Département est établie avec le CEN Normandie depuis 2004 pour la gestion des 9 sites dont il est propriétaire ou gestionnaire ainsi que 2 sites, propriété du Conseil départemental (le Coteau de la Bandonnière et le Coteau de la Butte) :

- le Coteau de la Butte et des Petites Garennes à Saint-Gervais-des-Sablons,
- le Coteau des Champs Genêts à Aubry-le-Panthou,
- le Coteau de la Cour Cucu à Canapville,
- les Prairies humides de Campigny et mégaphorbiaie Roger Brun à Canapville,
- le Coteau du Mont Chauvel à Saint-Germain-de-Clairefeuille,
- la Tourbière de Commeauche à Feings,
- la Tourbière de la Tablère à Lonlay-l'Abbaye,
- la Carrière de la Tourelle à Gouffern-en-Auge,
- la Carrière des Monts à Sentilly (Monts-sur-Orne).

Un programme d'actions est établi tous les ans par le CENN en concertation avec le Conseil départemental. Il concerne des travaux d'aménagement, d'entretien, de gestion, des suivis scientifiques et une veille naturaliste sur les sites.

#### → TRAVAUX DE GESTION ÉCOLOGIQUE ET D'AMÉNAGEMENT

##### • Tourbière de Commeauche

Plusieurs actions ont eu lieu sur cette tourbière :

- Fauche manuelle avec export sur la mégaphorbiaie (3 300 m<sup>2</sup>) ;
- Arrachage manuel des fougères aigle sur 500 m<sup>2</sup> ;
- Arrachage manuel des jeunes ligneux envahissants le site sur 6 000 m<sup>2</sup> ;
- Décapage manuel de la végétation sur 100 m<sup>2</sup> sur la tourbière.

##### • Pelouse de la Cour Cucu

- Battage des fougères aigle.

##### • Carrière des Monts

- Restauration de 250 mètres de clôture et remplacement de la barrière d'entrée.

#### LES CHANTIERS NATURE

Sur la tourbière de Commeauche, le chantier nature prévu le 4 novembre a dû être annulé par sécurité. Le passage de la tempête Domingos et les conditions météo ne permettaient pas d'accueillir les bénévoles en totale sécurité sur le site.

#### → TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT

En 2023, les travaux d'entretien courant ont été réalisés par des associations d'insertion, des entreprises privées et par le technicien du conservatoire.

Ces travaux concernent :

- le suivi et l'entretien des clôtures (réparation des clôtures, fauche sous les clôtures électriques, pose de clôtures temporaires),
- l'entretien des points d'abreuvement (abreuvoirs, sources et mares) et des bergeries,
- la fauche de cheminements pour canaliser les visiteurs,
- débroussaillage et bucheronnage.

## → GESTION PAR PÂTURAGE

7 sites sont gérés par pâturage avec différents types d'animaux de races rustiques (chèvres des fossés, moutons solognots et roussin, chevaux camarguais, ânes normands, bovins Highland Cattle) et selon des modalités adaptées à chacun des milieux naturels à conserver (pelouse calcicole, zone humide).

Le technicien du CENN assure le suivi hebdomadaire des troupeaux (état général, suivi sanitaire, soins, interventions vétérinaires, déplacement des animaux) afin d'assurer la bonne gestion pastorale des sites et la bonne santé des troupeaux.



Après les travaux de restauration menés en 2022 sur la carrière de la Tourelle, le site a fait l'objet d'un pâturage caprin extensif en fin de saison 2023. Ce nouveau mode de gestion pour le site a permis de maintenir la progression des ligneux après travaux.

◀ Pâturage chèvre des fossés sur la carrière de la Tourelle

## → SUIVI NATURALISTE ET MOMENTS FORTS DE 2023

Une sortie nature sur le thème de la gestion pastorale a été proposée aux élus de Longny-les-Village le 17 juin. 13 participants ont répondu présent.

Les comptages des espèces patrimoniales ont lieu sur le coteau du Mont Chauvel, pour l'Orchis punaise, pour l'Orchis grenouille et l'Orchis brûlé sur le coteau de la Butte puis le Damier de la Succise (papillon de jour) également sur le coteau de la Butte.



▲ Comptage participatif

## 7. Les aides aux porteurs de projets dans les ENS

Le schéma des ENS adopté fin 2008 précise le cadre d'intervention du Conseil départemental en distinguant les sites « d'intérêt départemental » prioritaires pour lesquels il est maître d'ouvrage, et les sites dits « d'intérêt local », sur lesquels il intervient en soutien financier des projets portés par les collectivités ou les associations.

Sur ces sites, le Conseil départemental délègue son droit de préemption aux collectivités locales qui le souhaitent pour la réalisation des opérations de protection, de gestion et de mise en valeur pédagogique définies par un plan de gestion (acquisitions, études, travaux, gestion, animations).

Le montant des subventions est fixé à un taux maximum de 40 % du montant HT des dépenses.

Le soutien du Département est conditionné à la passation d'une convention engageant le maître d'ouvrage à respecter les objectifs et les modalités de mise en œuvre de la politique ENS.

3 sites sont concernés (Vallées et marais de Bretoncelles, Vallée de l'Orne et Marais de Grogny, Fuie des Vignes).

En 2023, le périmètre d'intervention ENS du site de la Vallée de l'Orne a été validé en concertation avec la Ville d'Argentan qui en assure la gestion. Une convention signée entre la Ville d'Argentan et le Département précise les modalités de partenariat pour la préservation et la valorisation de l'ENS.

Le Département participe également aux comités de pilotage de la Fuie des Vignes gérée par la Ville d'Alençon.



▲ Vallée de l'Orne à Argentan © F. Nimal

## 8. Les Espaces naturels sensibles et la directive européenne « habitats » Natura 2000

Plusieurs ENS sont concernés par la directive européenne « habitats ». Le bureau ENS accompagne la mise en place de cette directive sur les sites et participe notamment aux travaux des comités de pilotage et des groupes de travail pour l'élaboration des documents d'objectifs et leur mise en œuvre.

### Mise en œuvre des procédures Natura 2000 sur les ENS – Contrat natura 2000

Afin de mettre en œuvre des pratiques de gestion adaptées à la préservation des habitats et des espèces relevant de la directive « habitat », des contrats peuvent être passés entre l'État et les propriétaires ou gestionnaires de sites. Ces contrats comprennent des engagements de financement de 80 à 100 %.

## 9. L'accueil et la sensibilisation du public

### 9.1 - Accueil du public

#### ▶ Animations nature

Des visites guidées et des animations pédagogiques sont mises en place à destination du grand public, des scolaires et étudiants sur les sites. Ces animations offrent un grand choix de thématiques et s'adaptent à différents publics.

Elles sont confiées, dans le cadre d'un marché à bon de commande ou de partenariat, à des prestataires spécialisés (agrés notamment par l'Éducation nationale) :

- le CPIE des Collines normandes,
- le Parc naturel régional Normandie Maine,
- l'Association faune et flore de l'Orne.

Par ailleurs, des animations plus spécifiques sont réalisées par des associations telles que le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie (CENN).

#### ▶ Animations grand public

123 visites guidées ont rassemblé 1 898 personnes (1 665 en 2022).

#### ▶ Animations pédagogiques

357 animations pédagogiques (1/2 journée) ont été réalisées avec une fréquentation de 8 294 personnes (9 623 en 2022). Elles ont concerné 9 sites.

Le public encadré va de la maternelle aux formations supérieures (BTS – licence professionnelle...).

En 2023, au total 480 animations (1/2 journée) ont été organisées avec une fréquentation totale de 10 192 personnes soit une baisse de 9,7% par rapport à 2022 (11 288 en 2022). Cette baisse importante s'explique par l'absence d'animation sur 8 sites ENS suite à la non reconduction d'un prestataire ainsi que d'une diminution du nombre des animations scolaires sur le site de la Roche d'Oëtre et des Gorges de Rouvre due notamment à la baisse ponctuelle de la capacité d'accueil des groupes (absence d'un animateur).



▲ Animation nature sous la pluie à la tourbière des Petits Riaux © D. Commenchal

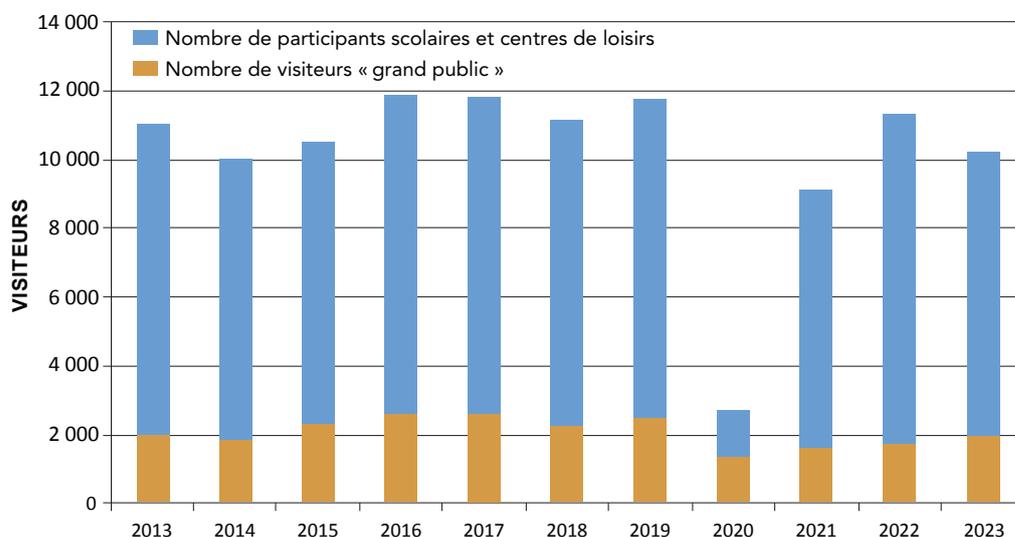


▲ Animation nature à la Tourbière des Petits Riaux © D. Commenchal



**480**  
animations  
réalisées  
**10 192**  
participants

### ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION TOTALE DES ANIMATIONS NATURE

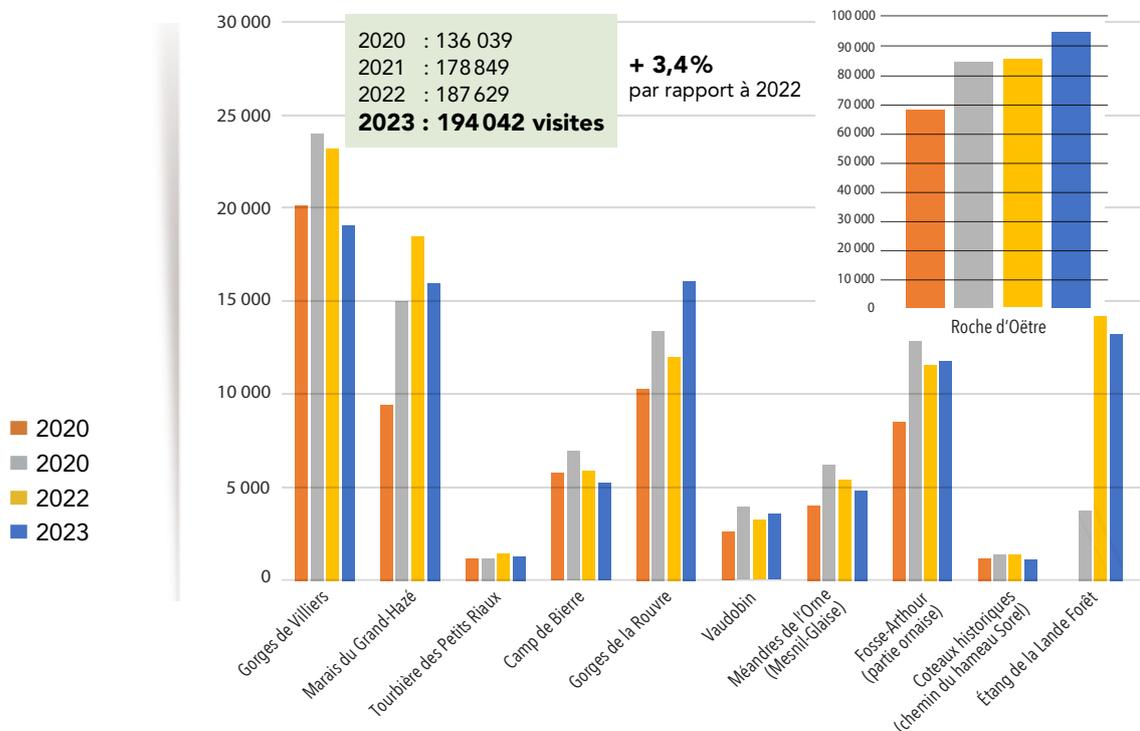


#### • Visites libres

**194 042**  
visiteurs en 2023

Afin de suivre la fréquentation des sites en accès libre (hors visites guidées) des appareils de comptage ont été mis en place. 15 sites sont équipés actuellement. Les données enregistrées permettent d'estimer la fréquentation et de suivre son évolution.

### ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION SUR LES SITES MAJEURS ENTRE 2020 ET 2023



En 2023, la fréquentation en accès libre pour les sites équipés de compteurs est évaluée à 194 042 visites soit une hausse de 3,4 % pour rapport à 2022 (187 629). On constate une baisse sur une majorité des sites notamment sur les périodes estivale et automnale qui ont été relativement pluvieuses mais on constate une hausse importante sur le site de la Roche d'Oëtre et des Gorges de la Rouvre par rapport à 2022 qui compense cette baisse.

### ► Valorisation scientifique et pédagogique

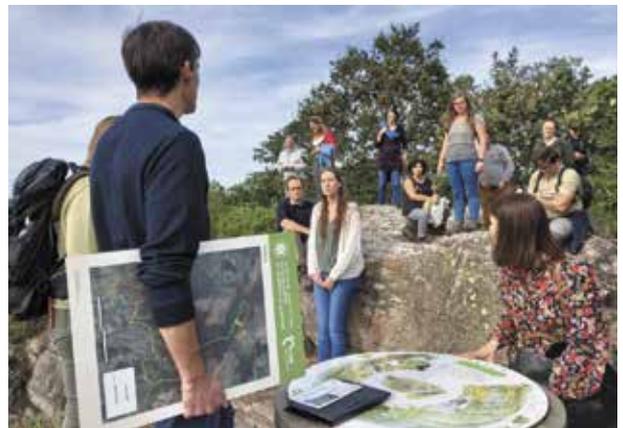
Les ENS servent régulièrement de support pour des visites scientifiques, des formations supérieures (BTS gestion et protection de l'environnement, université de Caen, scientifiques français ou étrangers..). Depuis 1994, 33 étudiants (BTS, master) ont ainsi été accueillis au sein du bureau espaces naturels sensibles pour effectuer un stage d'étude sur les ENS. En 2023, un stagiaire en Bachelor environnement a été accueilli pour un stage de 2 mois.

En 2023 :

- 2 sorties nature « sciences participatives » ont été organisées par le CENN sur des ENS pour la réalisation de suivis scientifiques.
- Le bureau ENS est intervenu pour présenter la politique ENS et la démarche mesures compensatoires, auprès de plusieurs organismes de formation :
  - Licence professionnelle « gestion des ressources environnementales en milieu rural » de l'université de Caen.
  - BTS « gestion et protection de la nature » du LEGTA de Sées.
- Un projet tuteuré sur l'élaboration d'une méthode d'évaluation de la naturalité des boisements a été conduit avec 5 étudiants en formation BTS « gestion et protection de la nature ».
- Le bureau des ENS est intervenu dans le dispositif passeport civisme organisé par le Conseil départemental au cours de deux rencontres pour présenter aux collégiens deux ENS.

### ► Valorisation technique

Le Département a accueilli les rencontres régionales des gestionnaires d'espaces naturels sur le site de la Roche d'Oëtre et des Gorges de la Rouvre, colloque organisé par l'Agence normande de la biodiversité et du développement durable. Le Bureau ENS est intervenu pour présenter auprès des 50 gestionnaires présents le site de la Roche d'Oëtre et des Gorges de la Rouvre et les enjeux d'accueil du public en milieu naturel.



▲ Rencontres régionales des gestionnaires d'espaces naturels  
© ANBDD

Chaque année des rencontres techniques sont organisées entre les services des 5 Départements normands en charge de la gestion des espaces naturels sensibles afin d'échanger et de mutualiser les expériences. En 2023, le Département de l'Orne a accueilli cette rencontre et a présenté le travail effectué sur les bases de données naturaliste et travaux

## 9.2 - Publications – Expositions

Divers documents et supports sont réalisés pour informer et sensibiliser le public sur les ENS.



### ➤ Parcours dématérialisé

Le lancement officiel de l'application « Mystère à Montormel » a eu lieu en avril 2023. Pour sa promotion, des visites sur site ont été organisées et des supports de communication ont été diffusés lors des différents événements dans la région. Sur le parcours des bornes pour matérialiser les points étapes ont été installées.



### ➤ Carnets du petit naturaliste

Cette collection de petits ouvrages richement illustrés et complétés de jeux et de questions est destinée aux scolaires et au grand public. Ils comportent 6 titres chacun à la découverte d'un site :

- le Marais du Grand-Hazé,
- le Coteau de la Butte,
- la Tourbière des Petits Riaux,
- la Roche d'Oëtre et les Gorges de la Rouvre,
- les Gorges de Villiers,
- le Vaudobin.



### ➤ Carnet géologique de la Roche d'Oëtre

Ce document consacré à la géologie du site de la Roche d'Oëtre conçu avec le CPIE des Collines normandes a fait l'objet d'une réédition avec la nouvelle charte graphique des ENS. Il est destiné aux élèves et aux enseignants des collèges ainsi qu'au grand public.

### ➤ Dépliants guide français-anglais

Des dépliants guide sont mis à disposition en libre-service sur les aires d'accueil et téléchargeables sur le site orne.fr. En 2023, deux nouveaux dépliants ont été finalisés pour les sites de la Résurgence du Guiel et des Coteaux historiques de la Bataille de Normandie.

Au total, 20 sentiers de découverte disposent de ces dépliants.



### ➤ Affiches

Cinq affiches sont distribuées gratuitement au public :

- les orchidées sauvages de l'Orne (2),
- les papillons des parcs et des jardins de l'Orne,
- les oiseaux du Marais du Grand Hazé,
- les rivières de l'Orne.

2  
nouveaux  
dépliants  
guide

### » « Orne Trait Nature »

La plaquette « Orne, traits nature » présentant la politique et les sites ENS de l'Orne a été actualisée et rééditée en 2019. Elle est diffusée auprès des élus, des partenaires et du public lors de certaines manifestations.

### » Guide des orchidées

Cette plaquette réalisée avec l'AFFO complète les deux affiches consacrées à ces espèces. Elle est mise en vente pour le public au prix de 3 €.

### » Expositions

Des expositions sont réalisées régulièrement avec le CPIE des collines normandes pour la Maison de la Rivière et du Paysage qui accueille du public. Elles sont ensuite prêtées gratuitement aux écoles, communes ou associations qui en font la demande. Le CPIE des Collines normandes qui en assure la gestion, propose actuellement un catalogue de 12 expositions.

## 10. La communication

**12 000**  
guides  
« balades  
natures »

### » Programmes d'animations

Deux brochures et deux affiches sont éditées tous les ans pour présenter les programmes des visites guidées pour le grand public et des animations pédagogiques pour les scolaires, étudiants et centres de loisirs.

En 2023, le guide « Balades nature dans l'Orne » regroupait les animations organisées dans les ENS par le Conseil départemental ainsi que les animations de 24 partenaires (parcs naturels régionaux, ONF, communes, associations...), soit au total 200 rendez-vous. Il a été édité à 12 000 exemplaires.

Sa diffusion est assurée par le bureau espaces naturels sensibles avec l'aide d'autres services du Conseil départemental. Sont destinataires : les PNR, les offices de tourisme, les gîtes et chambres d'hôtes, les campings, les musées et bibliothèques, les communes et les communautés de communes ainsi que différents partenaires.



### » L'Orne dans ma poche

L'ensemble des circuits en visite libre a été intégré dans l'application pour smartphone « L'Orne dans ma poche » développée par le Département.

Cela permet de télécharger le tracé des sentiers géolocalisés avec des informations sur les sites.

### » Information des médias

L'information des médias est assurée par la Direction de la communication : envoi de communiqués de presse réguliers pour annoncer les animations ou manifestations, publication sur les réseaux sociaux,...

Les ENS font aussi régulièrement l'objet d'articles dans des revues nationales ou régionales de nature ou de tourisme.

► Reportages photos et vidéo

En 2023, des reportages photos ont été réalisés sur trois ENS (La Forêt de Bourse, la Tourbière des Petits Riaux et l'Étang du Perron). Elles permettent d'illustrer les documents pédagogiques ou de communication.



▲ L'étang du Perron © . Commenchal





**LE DÉPARTEMENT**

**Pôle attractivité territoriale**

Direction du développement durable des territoires

Bureau espaces naturels sensibles

27, boulevard de Strasbourg - CS 30528

61017 ALENÇON Cedex

Tél. 02 33 81 61 53

[www.orne.fr](http://www.orne.fr)